

**A**u cours de sa séance du 07 mai 2007, le Conseil communal a examiné et approuvé, à l'unanimité, les comptes 2006.

### Le compte communal de l'année 2006 (compte budgétaire).

Le résultat budgétaire est celui qui est le plus proche de la situation financière réelle de la commune. Le résultat comptable accuse du retard par rapport au résultat budgétaire parce que les imputations seront toujours moins élevées que les engagements. En effet, les imputations sont tributaires de la réception des factures.

### Comparaison entre les comptes 2004-2005-2006 (résultat budgétaire du service ordinaire).

Rubrique	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006
Recettes	3.739.597,84€	3.857.707,74€	4.242.540,05€
Dépenses	3.359.222,24€	3.524.562,41€	3.827.429,42€
Résultat boni	380.375,60€	333.145,33€	415.110,63€



**A l'ordinaire**, le compte 2006 se solde par un excédent de 415.110,63€.

Par rapport au compte 2005, on recense des recettes supplémentaires pour un montant de 384.832,31€.

Cet accroissement de recettes réside essentiellement dans la vente de bois exceptionnelle d'octobre 2006, qui pour rappel, a rapporté à la Commune la somme de 757.883,02€, soit 439.719,71€ de plus qu'en 2005.

A cet égard, il est intéressant (voire inquiétant car fluctuant) de souligner, qu'en 2006, les recettes de prestation de la fonction « agriculture » au budget ( locations

de terrains et prairies, vente de bois sur pied, locations de chasse) s'érigent en 2<sup>ème</sup> source de revenus de la commune (21,39%) après les revenus de la fiscalité ( 36,03%).

Par rapport au compte 2005, on recense des dépenses supplémentaires pour un montant de 302.867,01€.

Cette augmentation de dépenses s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- liquidation, en une fois, du contentieux relatif aux taxes du Bois d'Arlogne (199.134,08€).
- engagement de 3 agents wallonet's chargés de veiller à la propreté au sein de la Commune.
- augmentation constante de la contribution aux charges de fonctionnement du CPAS.(+87.000€ par rapport à 2005).

### Evolution des charges de la dette calculées par la Banque de la Commune

2002	2003	2004	2005	2006	2007
200.930,31€	192.805,69€	139.857,07€	118.138,92€	95.966,50€	66.489,26€

**A l'extraordinaire**, dès lors que les recettes ne sont pas nécessairement inscrites l'année où les dépenses sont réalisées, le boni peut être énorme une

année et le mali tout aussi énorme l'année suivante. Pour l'extraordinaire, c'est le budget global, 2007 + années antérieures qui est significatif. En début d'année, ce boni était de 55.132,99€.

Le maintien de réserves importantes s'avère plus qu'indispensable afin de permettre à la commune de maintenir, à l'avenir, des finances saines tout en faisant face aux multiples défis qui se présenteront devant elle (logement, égouttage, sécurité, précarisation et vieillissement de la population, énergie,...)

### **Exposé sur l'avenir financier des communes :**

Dans son discours introductif à l'assemblée générale de l'Union des villes et communes de Wallonie, qui s'est tenue à Thuin, le 11 mai 2007, le Président Furlan a attiré l'attention des édiles locaux sur la détérioration progressive des finances communales.

En effet, ce dernier relève, d'une part, que plus de 25% des communes qui ont actuellement voté leur budget présentent un mali à l'exercice propre, d'autre part, qu'une commune sur 4 n'a pu boucler son budget 2007.

Ce dernier identifie les 4 causes essentielles de cette détérioration alarmante, à savoir :

- la réduction des recettes d'additionnels suite aux réformes fiscales.
- l'affaissement du fonds des communes.
- le sous-financement chronique des missions obligatoires des communes (police, incendie, aide sociale, éclairage public,...)
- l'imposition de missions et, donc de charges nouvelles sans aucune forme de compensation financière.

Il propose, et nous le rejoignons dans ses revendications, 4 mesures essentielles pour conjurer cette dégradation des finances locales :

- stricte neutralité budgétaire de toute mesure prise par les autres niveaux de pouvoir (neutralité promise de la réforme des services d'incendie ; les subventions de personnel doivent prendre en compte les évolutions barémiques ou à tout le moins être indexées ; un montage financier européen doit être mis en place pour les économies d'énergie dans les bâtiments et équipements communaux.)

- le refinancement du fonds des communes pour atteindre 25% des recettes totales des communes (à titre d'exemple, pour la commune de Rendeux en 2006, les recettes globales en provenance du Fonds des communes ne représentent plus que 17,75% des recettes totales.)
- une fiscalité communale modernisée, pérenne et dynamique (de nombreux retards sont recensés au niveau de la perception des additionnels en provenance de l'autorité fédérale).
- une simplification des mécanismes et du nombre de subventions à destination des communes (fusion du programme triennal et du programme d'infrastructures sportives ; regroupement des subventions en programmes correspondants aux grandes politiques,...)

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des avancées intervenues dans ces matières dans les prochaines éditions du bulletin communal.

Je vous souhaite, d'ores et déjà, à toutes et à tous, d'excellentes vacances estivales.

*Rolland Cédric.*